REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

protocole type de traitement des situations de harcèlement à l'école

PRINCIPALES ÉTAPES D'INTERVENTION

1 DÉCLARATION DE LA SITUATION

- Observations des professionnels de l'établissement
- Signalement par les élèves
- Sollicitations par les parents
- Observations des partenaires

Recueil d'informations auprès des :

- Elèves
- Familles
- Enseignants
- Equipes médico-psycho-sociales
- PAT
- Concierges
- Partenaires (ex.: GIAP)

Accueil élèves victimes
entretien(s) individuel(s)

Accueil élèves témoins
entretien(s) individuel(s)

Accueil élèves harceleurs
entretien(s) individuel(s)

Communication à la direction de l'établissement

OUTILS DE REPÉRAGE

2 ÉCHANGES ET ÉVALUATION DE LA SITUATION

- Partage d'informations
- Analyse de la situation
- Mise en place de la cellule d'intervention
- Définition de la stratégie, des modalités d'interventions et répartition des rôles

Communication aux professionnels et partenaires concernés

GRILLE D'ANALYSE DE LA SITUATION

3 MESURES DE PROTECTION ET PRISE EN CHARGE

Entretiens individuels avec la participation des familles

Rappel de la loi

Victimes →
- Mesures de protection
- Eventuellement prise en charge externe

Témoins →
- Mesures de protection
- Contrat de réparation avec la victime

Harceleurs →
- Contrat de réparation avec la victime
- Sanctions et conséquences en cas de non respect des mesures

Objectifs

- Faire cesser immédiatement les comportements et agissements répréhensibles ;
- Reconnaître à la victime son statut de victime et lui assurer des mesures de protection ;
- Rappeler la loi et les comportements attendus ;
- Apporter une réponse éducative visant à la réparation des actes (sanctions, mesures de protection, mesures réparatrices) ;
- Amener une réponse proportionnée et conforme au cadre scolaire.

Communication aux professionnels et partenaires concernés

OUTILS DE RÉSOLUTION DES PROBLÈMES, CONTRAT DE RÉPARATION
Ex. : Technique d'entretiens de préoccupation partagée

4 SUIVI POST ÉVÉNEMENT

Rencontre et suivi avec les élèves et leurs familles

Objectifs

- Vérifier que la situation ne perdure pas et observer l'évolution des rôles ;
- Donner les moyens à la victime de retrouver un sentiment d'estime de soi pour dépasser la situation ;
- Donner à l'auteur ou aux auteurs les moyens de renforcer leur capacité à l'empathie et prendre conscience de la gravité des faits.

Professionnels de l'établissement

Cellule d'intervention
(objectifs et composition à préciser et définir dans le plan d'actions spécifique à l'établissement)

Groupe-Prévention de l'établissement (objectifs et composition à préciser et définir dans le plan d'actions spécifique à l'établissement)

Services ressources (DGEO, DGESII, OMP, SEM, SMS, SSEJ)

[cyber]harcèlement VOIR L'INVISIBLE

Mars 2017